



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

RN 42

Question orale n° 1726

Texte de la question

M. Jean-Pierre Decool attire l'attention de M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer sur les graves dysfonctionnements occasionnés, en Flandre, par la RN 42 et sur la nécessité d'obtenir les moyens financiers nécessaires à la réalisation de son contournement. En effet, à différentes reprises, les élus des Flandres ont eu l'occasion de manifester leur inquiétude et d'alerter les autorités locales et nationales sur le caractère d'urgence de la mise en chantier d'un projet de délestage de cet axe de communication assurant une liaison transversale entre Bailleul et l'Audomarois, et, à travers lui, à la côte d'Opale. Comportant de nombreux carrefours à niveau et plusieurs traversées d'agglomération, cet axe de connexion, soumis à une intensité de trafic exceptionnelle, présente des caractéristiques de dangerosité maintes fois éprouvées par les populations riveraines. Devant cette insécurité grandissante depuis quarante années, ayant atteint son paroxysme à l'occasion du décès accidentel de M. le maire de Pradelles, le 18 mars 2006, les élus et les acteurs locaux n'ont, aujourd'hui, d'autre choix que celui de se battre en vue d'obtenir ce contournement. L'Etat ayant transféré, depuis le 1er janvier 2006, au conseil général du Nord, les compétences d'entretien des routes nationales, ils sollicitent que les crédits alloués au contrat Etat-région 2000-2006 au titre des études et des acquisitions foncières de l'aménagement de cet axe routier, soient maintenus. Aussi, considérant l'enjeu suscité par ce dossier, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les moyens qu'il envisage de mobiliser en faveur des travaux de ce projet de contournement.

Texte de la réponse

AMENAGEMENT DE LA RN 42 A BORRES-PRADELLES DANS LE NORD

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Decool, pour exposer sa question, n° 1726.

M. Jean-Pierre Decool. Monsieur le ministre des transports, avec mon collègue Jean Delobel, député de la quinzième circonscription du Nord, qui s'associe à ma démarche, je souhaite appeler votre attention sur les graves dysfonctionnements occasionnés en Flandre par la RN 42 et vous faire part de notre volonté conjointe d'obtenir les moyens financiers nécessaires à la réalisation du contournement de Borres et de Pradelles. En effet, à différentes reprises, les élus des Flandres ont eu l'occasion de manifester leur inquiétude et d'alerter les autorités locales et nationales en soulignant combien il est urgent de mettre en chantier un projet de délestage de cet axe de communication assurant une liaison transversale entre Bailleul et l'Audomarois et desservant la côte d'Opale.

Comportant de nombreux carrefours à niveau et plusieurs traversées d'agglomération, cet axe de connexion, soumis à une intensité de trafic exceptionnelle, présente des caractéristiques de dangerosité maintes fois éprouvées par les populations riveraines. Devant cette insécurité croissante depuis quarante années, qui a atteint son paroxysme avec le décès accidentel de M. Jean-Jacques Vanoost, maire de Pradelles, le 18 mars 2006, les élus et les acteurs locaux n'ont aujourd'hui d'autre choix que de se battre pour obtenir ce contournement.

L'État ayant transféré depuis le 1er janvier 2006 au conseil général du Nord les compétences d'entretien des routes nationales, la RN 42 fera l'objet d'aménagements en trois phases de travaux figurant au plan routier

spécial consacré aux anciennes nationales pour 2007-2012, entériné en commission d'arrondissement le 16 octobre dernier. S'il semble que le plan de financement porte la contribution du département à 180 millions d'euros, nous demandons que les crédits alloués au contrat État-région 2000-2006 au titre des études et des acquisitions foncières de l'aménagement de cet axe routier soient maintenus.

Considérant l'enjeu que représente ce dossier, nous vous demandons, au-delà de nos appartenances politiques respectives et dans l'intérêt des populations concernées, de bien vouloir nous indiquer les moyens mobilisés en faveur de ce projet de contournement.

M. le président. La parole est à M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer.

M. Dominique Perben, *ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer*. Monsieur Decool, vous évoquez l'aménagement de la route nationale 42 dans le département du Nord, et plus particulièrement le projet de contournement de Borres et de Pradelles.

Je voudrais tout d'abord rendre hommage avec vous à la mémoire de M. Vanoost, maire de Pradelles, disparu accidentellement le 18 mars dernier. Nous ne pouvons que souhaiter qu'une telle tragédie ne se reproduise pas et nous devons continuer notre combat en faveur de la sécurité routière, cette grande cause nationale.

En ce qui concerne l'aménagement de cet axe, l'État honorera à l'euro près les engagements pris dans le volet routier des contrats de plan, notamment en région Nord-Pas-de-Calais, conformément à l'article 24 de la loi de décentralisation de 2004. La participation de l'État au financement des études et acquisitions foncières du projet de contournement des communes de Borres et de Pradelles sera donc apportée dès 2007, par voie de subvention, au département du Nord.

En effet, depuis la décentralisation, le département est maître d'ouvrage de ce projet de contournement. Il lui appartient donc, dans le cadre de ses nouvelles compétences, de décider de ce qu'il compte faire sur ce dossier. Pour l'éclairer et lui permettre d'être, s'il le souhaite, le plus rapidement opérationnel, l'État lui a adressé tous les éléments dont il disposait sur ce projet.

Pour ce qui est du financement des investissements consacrés aux routes, le principe qui prévaut dorénavant est celui du décroisement des financements entre l'État et les départements. Dans un souci de clarification, chaque gestionnaire a désormais vocation à se concentrer sur son propre réseau.

Je ne doute pas que le département dispose des moyens techniques nécessaires pour conduire ce projet. Sur le plan financier, je rappelle que le montant de la contribution du département à l'actuel volet routier du contrat de plan est important : il avait été décidé d'apporter plus de 100 millions d'euros sur six ans pour l'aménagement des routes nationales. Il ne s'agit plus aujourd'hui de demander une telle enveloppe financière au département. Celui-ci ne sera plus sollicité pour l'avenir, ce qui libère une masse financière très importante, permettant de mener des opérations telles que l'aménagement de la route nationale 42.

Je le répète : les engagements de l'État seront tenus à l'euro près, sous forme de subventions.

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Decool.

M. Jean-Pierre Decool. Monsieur le ministre, vous rappelez avec une insistance très légitime que l'État honorera ses engagements. C'est un message clair et lisible pour nos populations, et je tiens à vous en remercier.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Decool](#)

Circonscription : Nord (14^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1726

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : transports, équipement, tourisme et mer

Ministère attributaire : transports, équipement, tourisme et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 novembre 2006, page 12271

Réponse publiée le : 30 novembre 2006, page 8239

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 28 novembre 2006